

# Compte-rendu du conseil municipal

## du 23 juin 2022

### Dans ce numéro

- 1 COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL<sup>1</sup>
- 2 ACTUALITE INTERCOMMUNALE<sup>1</sup>
- 3 DELEGATION EDUCATION, ENFANCE, JEUNESSE<sup>2</sup>
- 4 DELEGATION ACTION SOCIALES<sup>3</sup>
- 5 DELEGATION AMENAGEMENT CADRE DE VIE<sup>3</sup>
- 6 DELEGATION FINANCES ET ADMINISTRATION<sup>3</sup>
- 7 DELEGATION ANIMATION DU VILLAGE<sup>6</sup>
- 8 LISTE DES DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES<sup>6</sup>
- 9 INFORMATIONS / QUESTIONS DIVERSES<sup>6</sup>

**Assistaient à la réunion :** Jean-Luc LEFEBVRE, Alain FOURNIER, Anne-Sophie MOREAU, Dominique REMY, Michel DEMEURE, Marie-Christine POLLET, Perrine PANAROTTO, Stéphane VITIGE, Marianne KERRICH, Nicole DEWAILLY, Brigitte COLLET.

**Excusés :** Christelle VANHERSECKE donne pouvoir à Jean-Luc LEFEBVRE, Jean-Gabriel DEPINOY donne pouvoir à Alain FOURNIER, Isabelle ROBION donne pouvoir à Brigitte COLLET, Laurent SCHOLART donne pouvoir à Dominique REMY.

## 1 Compte-rendu du Conseil Municipal

### 1.1 MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire sollicite les élus pour modifier le point 6.3.2 Modification du temps de travail d'un poste d'adjoint d'animation en création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité.

Avis du Conseil Municipal : Favorable à l'unanimité.

### 1.2 APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 12 MAI 2022

Monsieur le Maire sollicite les élus pour approuver le compte-rendu du conseil municipal qui a été envoyé à chaque conseiller.

Avis du Conseil Municipal : Favorable à l'unanimité.

### 1.3 APPLICATION DES DECISIONS

Toutes les délibérations ont été envoyées au contrôle de légalité.

## 2 Actualité intercommunale

### 2.1 INFORMATIONS SUR LES REUNIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Monsieur le Maire précise aux conseillers les réunions auxquelles il a assisté et notamment :

- Lundi 16 mai : Conseil communautaire dont le point important pour notre commune est la décision de mettre en place des fonds de concours (54426€ pour Wannehain)
- Mardi 17 mai : Réunion de présentation de l'E.N.T. La commune a demandé un accès à la base de l'école P Picasso.
- Jeudi 19 mai : Atelier « Habitat » dans le cadre du P.L.U.I.
- Mardi 31 mai : Atelier « économie » dans le cadre du P.L.U.I.
- Mercredi 1<sup>er</sup> juin : Atelier compostage à Wannehain
- Jeudi 9 juin : Atelier « cartographie » dans le cadre du P.L.U.I.
- Lundi 20 juin : Visite de la Passerelle et Bureau communautaire
- Mardi 21 juin : réunion de la commission 3 « famille » : dans le cadre de la semaine bleue un spectacle sera proposé pour notre village le jeudi 6 octobre.
- Mercredi 22 juin : Assemblée Générale de la SPL Orchies

## 2.2 MODIFICATIONS STATUTAIRES DE LA C.C.P.C (POUR AVIS)

Par délibération du 16 mai le conseil communautaire a délibéré afin de modifier les statuts de la Pévèle Carembault concernant deux compétences :

- « Autorité Organisatrice de distribution de l'électricité » au 01/01/2023
- « Schéma d'Aménagement et de gestion des eaux » et « Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation » à compter du 01/09/2022

Monsieur le Maire sollicite donc le conseil municipal pour approuver ces modifications statutaires.

Avis du Conseil Municipal : Favorable à l'unanimité.

## 2.3 MODIFICATIONS STATUTAIRES DE LA F.E.A.L (POUR AVIS)

Compte tenu de la prise de compétence AODE par la CCPC la Fédération d'électricité de l'arrondissement de Lille (F.E.A.L) nous invite à valider:

- La modification statutaire de la FEAL
- Le retrait de la commune de Wannehain de la FEAL au 01/01/2023
- Le transfert de compétence à la CCPC à la même date
- Le transfert de l'actif et du passif relatif à l'AODE à la CCPC.

Avis du Conseil Municipal : Favorable à l'unanimité.

## 2.4 ADHESION DE LA C.C.P.C AU SYNDICAT MIXTE HAUTS DE FRANCE MOBILITES (POUR AVIS)

Le syndicat mixte « Hauts de France Mobilités » est compétent en matière de coopération entre autorités organisatrices de la mobilité. Lors de sa séance du 16/05/2022 la Pévèle Carembault a décidé l'adhésion à ce syndicat mixte. Cette adhésion doit être validée par les communes.

Aussi Monsieur le Maire sollicite l'avis du conseil.

Avis du Conseil Municipal : Favorable à l'unanimité.

## 2.5 ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDE ASSURANCES I.A.R.D (POUR AVIS)

La communauté de communes ayant proposé de constituer un groupement de commandes pour la passation d'un marché public relatif aux assurances Incendie, Accidents et Risques Divers, Monsieur le Maire sollicite le conseil pour participer à ce groupement de commande et à l'autoriser à signer la convention ainsi que tout document y afférent.

Avis du Conseil Municipal : Favorable à l'unanimité.

## 2.6 RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC LE CDG59 POUR UNE MISSION DE DELEGUE A LA PROTECTION DES DONNEES (POUR AVIS)

Monsieur le Maire rappelle que nous sommes actuellement accompagnés par la cellule RGPD du service Cré@tic du Centre de Gestion du Nord. La convention qui nous lie au CDG venant à échéance il est proposé au conseil de la renouveler.

Monsieur le Maire sollicite donc le conseil pour l'autoriser à signer la convention ainsi que tout document y afférent.

Avis du Conseil Municipal : Favorable à l'unanimité.

# 3 Délégation Education, Enfance, Jeunesse

## 3.1 POINT SUR LE DERNIER CONSEIL d'ECOLE

Monsieur le Maire informe le conseil des points abordés lors du dernier conseil d'école et notamment de l'organisation de la rentrée des classes (162 élèves).

Nous avons aussi abordé le projet d'embellissement de l'école pour lequel l'APE et les services techniques seront sollicités. Enfin nous avons échangé sur la question du harcèlement, du mal-être scolaire, de l'acceptation de la différence et souhaité l'intervention de professionnels type infirmières scolaires ou autre.

---

*Changement d'horaires de l'accueil périscolaire et de l'école à la rentrée...*

---

---

*Béguinage : début des travaux prévu pour la fin de l'année...*

---

---

*La rue du poirier bientôt refaite*

---

---

*L'accès à Bourghelles fermé pendant un mois...*

---

### 3.2 ORGANISATION DE LA RENTREE DES CLASSES ET DES ACTIVITES PERISCOLAIRES.

Monsieur le Maire informe les élus du retour aux horaires de l'accueil périscolaire à la rentrée 09/2022 à savoir accueil le matin à partir de 07h00 et le soir jusqu'à 18h30. Bien entendu en cas de nouvelles contraintes sanitaires fortes, ces horaires sont susceptibles de modification.

Les horaires de l'école vont également changer : 8h30-11h45/ 13h45-16h30.

Une réflexion est engagée sur des activités à proposer sur le temps du midi avec des bénévoles : atelier théâtre...

## 4 Délégation Action Sociale

### 4.1 DECISIONS PRISES PAR LA COMMISSION DES AIDES INDIVIDUELLES (POUR AVIS)

A ce jour il n'y a pas de dossier validé par la commission.

### 4.2 POINT SUR LA DERNIERE COMMISSION SOCIALE

Anne-Sophie Moreau, adjointe à l'action sociale, fait un point sur la réunion du 22 juin avec les habitants de Wannehain concernant les activités souhaitées. La commission a reçu de nombreuses réponses. L'idée d'organiser un forum des associations a été soumise de même que de proposer des activités intergénérationnelles sur le temps du midi aux enfants de l'école.

Concernant le béguinage il y a une étude en cours pour l'amiante. Les travaux devraient débiter fin d'année.

## 5 Délégation Aménagement Cadre de vie

### 5.1 POINT SUR LES TRAVAUX EN COURS

Michel Demeure fait un point sur les travaux en cours :

travaux de maintenance, tontes, gestion du matériel de prêt.

Les travaux rue du Poirier devraient commencer fin novembre. Une réunion d'informations sera prévue pour les habitants concernés notamment par rapport au plan de déviation.

Michel Demeure nous fait savoir que l'accès à Bourghelles sera fermé à partir du 7 juillet pour un mois en raison de travaux de voirie.

Les réparations des dégâts dus à la tempête seront entièrement pris en charge par l'assurance outre la franchise.

### 5.2 PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (POUR AVIS)

Monsieur Demeure, conseiller délégué aux travaux et à l'urbanisme présente aux conseillers le Plan Communal de Sauvegarde et précise que celui-ci a été travaillé et validé en commission. Après échange avec les élus, Monsieur le Maire sollicite leur avis sur ce plan et l'autorisation de signer tout document y afférent.

Avis du conseil municipal : Favorable à l'unanimité.

## 6 Délégation Finances et Administration

### 6.1 PUBLICITE DES ACTES ADMINISTRATIFS (POUR AVIS).


Le maire rappelle au conseil municipal que les actes pris par les communes (délibérations, décisions et arrêtés) entrent en vigueur dès qu'ils sont publiés pour les actes réglementaires et notifiés aux personnes intéressées pour les actes individuels et, le cas échéant, après transmission au contrôle de légalité.

A compter du 1er juillet 2022, par principe, pour toutes les collectivités, la publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel sera assurée sous forme électronique, sur le site Internet de la collectivité.

Les communes de moins de 3 500 habitants bénéficient cependant d'une dérogation. Pour ce faire, elles peuvent choisir, par délibération, les modalités de publicité des actes de la commune :

- soit par affichage ;
- soit par publication sur papier ;
- soit par publication sous forme électronique.

Ce choix pourra être modifié ultérieurement, par une nouvelle délibération du conseil municipal. A défaut de délibération sur ce point au 1er juillet 2022, la publicité des actes se fera exclusivement par voie électronique dès cette date.



Considérant la nécessité de maintenir une continuité dans les modalités de publicité des actes de la commune de Wannehain afin d'une part, de faciliter l'accès à l'information de tous les administrés et d'autre part, de se donner le temps d'une réflexion globale sur l'accès dématérialisé à ces actes,

Le maire propose au conseil municipal de choisir la modalité suivante de publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel : Publicité par affichage en mairie.

Avis du conseil municipal : Favorable à l'unanimité.

## 6.2 VENTE D'UN TERRAIN PAR LA COMMUNE

### 6.2.1 Annulation de la délibération 2022-03-10-6.4 relative à la vente d'un terrain (Pour avis).

Monsieur le Maire informe le conseil que, par courrier du 09 mai 2022, le contrôle de légalité de la Préfecture nous a signalé que la délibération n°2022-03-10-6.4 du 10 mars est entachée d'illégalité au motif que l'acheteur doit être désigné dans la délibération. Pour ce motif Monsieur le Maire sollicite l'avis des élus pour annuler cette délibération.

Avis du conseil municipal : favorable à l'unanimité.

### 6.2.2 Vente d'un terrain communal à un particulier (Pour avis).

Monsieur le Maire sollicite l'avis du conseil municipal pour l'autoriser à vendre une parcelle de terrain qui se situe en bordure de l'allée des Pics Verts. Cette parcelle (partie de AP758), après intervention du géomètre en date du 07 février 2022, est d'une contenance de 792 m<sup>2</sup>.

Compte tenu de ce métrage définitif, Monsieur le Maire sollicite le conseil pour l'autoriser:

- à accepter une offre d'achat à 80 000€ faite par Monsieur Olivier ECREPONT,
- pour désigner l'étude de Maître Herlem à Cysoing
- et pour réaliser les actes et à signer tout document afférent à cette vente.

Avis du conseil municipal : favorable à l'unanimité.

## 6.3 RESSOURCES HUMAINES

### 6.3.1 Création d'un poste d'agent d'animation périscolaire dans le cadre du dispositif CUI PEC (Pour avis).

Afin de permettre le renouvellement du contrat CU IPEC de l'agent actuellement en poste, Monsieur le Maire sollicite l'avis du conseil pour une nouvelle période de 12 mois.

Avis du conseil municipal : favorable à l'unanimité.

### 6.3.2 Création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité (Pour avis).

La création à compter du 1er septembre 2022 d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'adjoint d'animation relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 25/35ème.

Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée allant du 1er septembre 2022 au 7 juillet 2023 inclus.

Il devra justifier d'une expérience professionnelle.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 382 du grade de recrutement.

Ce type de contrat peut être conclu pour une durée maximale de douze mois, compte tenu le cas échéant d'un renouvellement du contrat, pendant une même période de dix-huit mois consécutifs soit jusqu'au 1er mai 2024.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Avis du conseil municipal : favorable à l'unanimité.

### 6.3.3 Suppression d'un poste d'adjoint administratif à temps complet (Pour avis).

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L313-1 du code de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire en date du 10 juin 2022,

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 7 avril 2022

Considérant la nécessité de supprimer un emploi d'adjoint administratif à temps complet en raison d'un avancement de grade,

Le Maire propose à l'assemblée :

- la suppression d'un emploi d'adjoint administratif à temps complet.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 23 juin 2022.

Filière : Administration

Cadre d'emploi : Adjoints administratif territoriaux

Grade : Adjoint d'administratif

- ancien effectif 1
- nouvel effectif 0

Avis du conseil municipal : favorable à l'unanimité.

### 6.3.4 Création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité (Pour avis).

Monsieur le Maire propose au conseil la création à compter du 1er septembre 2022 d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'adjoint d'animation relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 4/35ème.

Ce type de contrat peut être conclu pour une durée maximale de douze mois, compte tenu le cas échéant d'un renouvellement du contrat, pendant une même période de dix-huit mois consécutifs soit jusqu'au 1er mai 2024.

Avis du conseil municipal : favorable à l'unanimité.

### 6.4 MISE EN PLACE DU RIFSEEP (POUR AVIS)

Compte tenu de l'avis favorable du Comité Technique en date du 10 juin 2022 relatif à la mise en place des critères professionnels liés aux fonctions et à la prise en compte de l'expérience professionnelle en vue de l'application du R.I.F.S.E.E.P. aux agents de la collectivité de Wannehain, Monsieur le Maire sollicite les élus pour sa mise en place au 01/07/2022.

Avis du conseil municipal : favorable à l'unanimité.

### 6.5 BONS D'ACHAT OFFERTS A L'OCCASION DU DEPART EN RETRAITE D'UN SALARIE (POUR AVIS).

Monsieur le Maire sollicite l'avis du conseil municipal pour octroyer aux agents partant en retraite un chèque cadeau de 200€.

Avis du conseil municipal : favorable à l'unanimité.

Chèque cadeau de 200€ pour les agents partant en retraite

## 7 Délégation Animation du village

### 7.1 LES ACTIVITES DEPUIS LE DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Dominique Rémy, adjoint en charge de l'animation du village fait un point des activités réalisées depuis le dernier conseil :

**14 mai** : gala de hip hop

**20 mai** : fête des voisins

**21 mai à 15h30** : passage du parcours Cléaline Vélo Tour (course contre le cancer du sein).

**21 mai** : loto de l'APE

**3 juin** : pot de départ de Marie-France

**5 juin** : concours des maisons fleuries (le prix sera remis en septembre)

**11 juin** : repair café

**12 et 19 juin** : élections législatives

**18 juin** : 15 ans des Jeunes Pousses

**18 juin** : représentation de théâtre avec les bénévoles de la médiathèque

### 7.2 LES ACTIVITES A VENIR JUSQU'EN SEPTEMBRE 2022

Dominique Rémy, adjoint en charge de l'animation du village présente les activités à venir :

**25 juin** : soirée jeux à la médiathèque en partenariat avec le comptoir de la Pévèle

**02 juillet** : kermesse et fête d'école

**13 juillet** : feu d'artifice avec le pot de convivialité

## 8 Liste des décisions prises en application de l'article 2122-22 du code général des collectivités territoriales

Néant

## 9 Informations / Questions diverses

- **Inauguration de l'Allée Bernard COCHETEUX** : Monsieur le Maire informe les conseillers de l'intention commune avec la Pévèle Carembault d'organiser une inauguration de l'allée Bernard COCHETEUX. La date pressentie, en cours de négociation, est le samedi 22 octobre 2022 à 11 heures.

- **Commission finance élargie** : réflexion sur le règlement de la location du foyer à prévoir

***Prochain conseil municipal : jeudi 15 septembre à 20 h  
La séance est levée à 22h00***